

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2024111522

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE Le vendredi 15 novembre 2024 à 19 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Grand-Aigueblanche, sous la présidence de Monsieur André POINTET.

Présents : ARNAULT Jacqueline, BERLIOZ Pascaline, BON Françoise, BRUNIER Thierry, CANET Laurent, CHATAGNIER Didier, DELAPIERRE René, HURET Edith, JAY Hélène, KALIAKOUDAS Evelyne, MARIANI Michel, MATHIS Marc, MIBORD Josiane, MORIN Jean-Yves, NANTET Laetitia, PARMENTIER Marlène, PIANI Alain, POINTET André, RICHIER Maryse, ROSSETTI-COCHEME Sandrine, ROUX-MOLLARD Alain, TISSOT Christian, VICHARD Daniel.

Pouvoirs : GUILBERT Agnès donne pouvoir à ARNAULT Jacqueline, NIEMAZ Jean-Louis donne pouvoir à DELAPIERRE René, PERCEVAL Christophe donne pouvoir à BRUNIER Thierry.

Absents : CHANOIR Jessica

Date de la Convocation : 07 novembre 2024
Nombre de Conseillers : En exercice : 27
Présents : 23
Votants : 26

Madame MIBORD Josiane est élue secrétaire de séance.

Objet : Constitution d'une servitude de passage de tréfonds à titre gratuit sur la parcelle BC 38 – Rue de la Cascade – Saint Laurent – 73260 Grand-Aigueblanche – Dossier SAS BATI INVEST (représentée par Monsieur AKKULAK)

Afin de régulariser la situation relative à l'utilisation de la voie d'accès privée située sur la parcelle BC n°38 sise à Saint Laurent – Rue de la Cascade – 73260 Grand Aigueblanche, il tient lieu de constituer une servitude de passage en tréfonds à titre gratuit pour l'accès aux réseaux secs et humides.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la constitution d'une servitude de passage en tréfonds à titre gratuit matérialisée sur le plan annexé à la présente délibération,

DIT que les frais liés à ce dossier seront pris en charge intégralement par la Commune,

DIT que la présente servitude de passage en tréfond sera réalisée par acte authentique établi en la forme administrative et sera signé par Mme Maryse RICHIER en sa qualité de 1ère Adjointe ou M. Alain ROUX-MOLLARD (2ème Adjoint) en cas d'empêchement de cette dernière ou d'incompatibilité ; conformément à l'habilitation donnée par le Conseil Municipal en date du 31 Mars 2022.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIE CONFORME AU DÉBAT.**

Le Maire,

André POINTET